

MAIRIE  
DE  
**LIMPIVILLE**

LE MAIRE

Arrêté n° 32//2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté de réglementation temporaire de circulation**

Nous, Maire de la Commune de LIMPIVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur VARNIERE Pascal de la société INEO Normandie, afin d'exécuter les travaux de branchement électrique de la parcelle située au 757 rue Faucon – LIMPIVILLE (76540).

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique,

**ARRETE**

**Article 1 :**

A partir du Lundi 04 septembre 2023 jusqu'au mardi 03 octobre 2023 inclus, le stationnement sera interdit sur la voie publique rue Faucon durant toute la durée des travaux.

**Article 2 :**

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle de la société INEO Normandie.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

**Article 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de VALMONT, Monsieur le Maire, ainsi que la société INEO Normandie en charge des travaux seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera remise.

Fait à LIMPIVILLE, le 17 août 2023

LE MAIRE  
**REGIS GOSSELIN**

